

Conseil Communautaire du mercredi 26 mars 2025

Liste des Délibérations examinées en séance

NUMÉRO	INTITULÉ	VOTE
20250326 - 040	Approbation du procès-verbal du 26 février 2025	Approuvée
20250326 - 041	Cession d'un bâtiment intercommunal (Immeuble de bureaux) à « OS MACHECOUL SAINT MEME »	Approuvée
20250326 - 042	Projet d'école de musique dans l'ancien presbytère de la Commune de Machecoul-Saint-Même – Validation de l'avant-projet détaillé (APD) et lancement des marchés de travaux.	Approuvée
20250326 - 043	PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV : signature du pacte	Approuvée
20250326 - 044	Achat d'un troisième vélo cargo dans le cadre de la fin du programme VELILA porté par le département de la Loire-Atlantique.	Approuvée
20250326 - 045	Cession foncière au profit de la SCI FIDES	Approuvée
20250326 - 046	ZONE D'ACTIVITES DE LA SEIGLERIE 1 – Achat de terrain à la Commune de Machecoul-Saint-Même (partie bassin incendie)	Approuvée



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 26 MARS 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVALD, M. Gérard LOUBENS de **Legé**, Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Antoine MICHAUD de **Machecoul - Sainte-Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais** ; M. Alain PINABEL de **Touvois** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte**.

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT de **Legé**, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.
 Mme Yveline JAUNET de **Legé**, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS.
 Mme Anne POTIRON de **Paulx**, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.
 Mme Flore GOUHON de **Touvois**, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques, Mme Carole DÉCANIS Assistante.

A été élu secrétaire de séance : Mme Laurence FLEURY

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 FÉVRIER 2025

Le Conseil communautaire,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 26 mars 2025, à l'unanimité.

- **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2025.

La Secrétaire de séance,
Laurence FLEURY



Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 26 MARS 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Gérard LOUBENS de **Legé**, Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Antoine MICHAUD de **Machecoul –Sainte-Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais** ; M. Alain PINABEL de **Touvois** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte**.

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Yveline JAUNET de **Legé, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUHON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques, Mme Carole DÉCANIS Assistante.

A été élu secrétaire de séance : Mme Laurence FLEURY

OBJET : CESSIION D'UN BATIMENT INTERCOMMUNAL (IMMEUBLE DE BUREAUX) A
« OS MACHECOUL SAINT MEME »

VU le Code général de la fonction publique,
VU les articles L 2241-1 et 5214 – 16 du Code général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis des domaines en date du 4 septembre 2024,
VU la demande écrite d'Office Santé en date du 14/10/2024.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est propriétaire du bâtiment construit en 1965 d'un bâtiment sur la parcelle (BC n°51 d'une contenance cadastrale de 755 m²) aménagé en bureaux et mis à disposition sous bail administratif depuis le 23 avril 2012 à la Trésorerie de Machecoul – Saint-Même.

Le bâtiment est composé au rez-de-chaussée d'un bureau d'accueil collectif, d'un bureau individuel, de 2 autres bureaux collectifs, de sanitaires, d'un couloir d'accès et d'une pièce d'archives ; à l'étage, d'un grand couloir central, de 5 bureaux, d'une réserve et de sanitaires.

Ce bâtiment de 233 m² sur une parcelle de 755 m² est situé 3, boulevard Saint-Blaise à Machecoul – Saint-Même, fait l'objet d'une demande d'acquisition de la part de la société civile de construction vente OS MACHECOUL SAINT MEME immatriculée 940 262 884 et représentée par M. Stéphane GUIVARC'H. Cette ancienne maison est vouée à être démolie pour la construction d'un pôle santé (qui sera situé en centre-ville de Machecoul – Saint-Même).

Il est proposé, sur avis du bureau communautaire en date du 30/10/2024, de céder le bien immobilier pour 149 490 €.

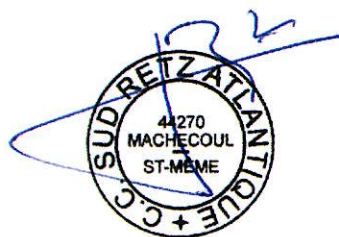
Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 26 mars 2025, à l'unanimité.

- **ACCEPTENT** la cession du bâtiment cadastré BC n°51 d'une contenance cadastrale de 755 m² situé 3 boulevard Saint Blaise, Machecoul, 44 270 Machecoul-Saint-Même au profit de la SCCV OS MACHECOUL-SAINT-MEME immatriculée 940 262 884 et représentée par M. Stéphane GUIVARC'H.
- **FIXENT** le prix de la cession à 149 490 €,
- **DISENT** que la recette correspondante sera affectée au budget général,
- **PRECISENT** que les frais liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur, les frais de bornage sont à la charge de la collectivité,
- **FIXENT** le dépôt de garantie à hauteur de 5 % de la cession en cas de signature d'un compromis de vente,
- **DECIDENT** de faire établir l'acte correspondant par l'étude MARCHAND-CANDIA à Machecoul – Saint-Même,
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document se rapportant.

La Secrétaire de séance,
Laurence FLEURY



Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20250327-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-03-2025

Publication le : 27-03-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 26 MARS 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUD, M. Gérard LOUBENS de **Legé**, Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Antoine MICHAUD de **Machecoul - Sainte-Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais** ; M. Alain PINABEL de **Touvois** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte**.

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT de **Legé**, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.

Mme Yveline JAUNET de **Legé**, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS.

Mme Anne POTIRON de **Paulx**, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.

Mme Flore GOUHON de **Touvois**, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques, Mme Carole DÉCANIS Assistante.

A été élu secrétaire de séance : Mme Laurence FLEURY

OBJET : PROJET D'ECOLE DE MUSIQUE DANS L'ANCIEN PRESBYTERE DE MACHECOUL-SAINT-MEME – VALIDATION DE L'APD ET LANCEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX

VU l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la loi n°2016-925 du 7/07/2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, incitant au développement d'infrastructures culturelles accessibles,

VU la délibération 20181010_128_5.7.5 de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique portant sur l'approbation des statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,

VU la délibération 20210707-099-5.7.5 de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique portant sur la modification de ses statuts,

VU la délibération 20240626 - 94 5.7.6 portant sur la définition de l'intérêt communautaire du presbytère destinée à devenir l'école de musique,

VU la délibération 20240626 - 95 5.7.6 portant sur la construction d'une école de musique intercommunale sur l'ancien presbytère de la commune de Machecoul-Saint-Même,

VU la délibération 20241218 - 157 8.9.3 portant sur l'adoption de l'opération « école de musique » et du plan de financement prévisionnel

Un avant-projet détaillé a été présenté par le maître d'œuvre en comité technique le 6 février 2025, avec une validation sous réserve de légères modifications, puis au conseil communautaire du 26 février

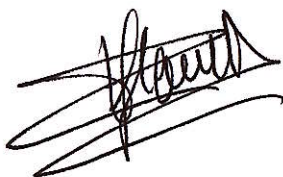
2025. Une proposition actualisée répond aux demandes de la collectivité, mais ajoute des travaux nécessaires sur les fondations suite à une étude de sol. En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de valider l'Avant-Projet Définitif et son programme fonctionnel pour un montant estimatif de 1 797 000 € HT.

Sur la base de cet APD, il est demandé au conseil d'approuver le lancement de la phase suivante du projet, qui consiste à constituer et lancer le dossier de consultation des entreprises de travaux en lien entre la maîtrise d'ouvrage, Sud Retz Atlantique Communauté, et le maître d'œuvre, LBLF architectes.

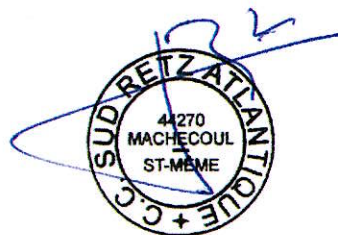
Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 26 mars 2025, à l'unanimité.

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre validant la phase APD et son programme fonctionnel pour un montant estimatif de 1 797 000 € HT,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à procéder aux démarches de lancement de consultation des entreprises pour les marchés de travaux et à signer les documents s'y rapportant.

La Secrétaire de séance,
Laurence FLEURY



Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20250327-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-03-2025

Publication le : 27-03-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 26 MARS 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVAL, M. Gérard LOUBENS de *Legé*, Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Antoine MICHAUD de *Machecoul - Sainte-Même* ; M. Christian GAUTHIER, de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais* ; M. Alain PINABEL de *Touvois* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte*.

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Yveline JAUNET de *Legé, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUHON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques, Mme Carole DÉCANIS Assistante.

A été élu secrétaire de séance : Mme Laurence FLEURY

OBJET : PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV : SIGNATURE DU PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV'

VU l'article L. 5246-16-II du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la construction et de l'habitation, en particulier son article L.321-1 relatif aux missions de l'Anah ;

VU le code de l'énergie et en particulier son article L.232-1 relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

VU les délibérations n°2024-06 du conseil d'administration de l'Anah du 13 mars 2024, n°2024-26 du 12 juin 2024 et n°2024-34 du 9 octobre 2024 relatives à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' et portant création de ce nouveau dispositif d'intervention sur le modèle du programme d'intérêt général (R.327-1 du CCH)

VU le Programme Départemental de l'Habitat (PDH), adopté par le département de Loire Atlantique, le 27 juin 2022,

VU le plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté le 18 décembre 2019,

VU le plan territorial de l'habitat validé le 28 février 2019,

VU la convention entre le PETR du Pays de Retz et Sud Retz Atlantique Communauté relative à l'opération « Programme d'Intérêt Général », signée le 25 mars 2024,

VU la convention entre l'association ALISEE et Sud Retz Atlantique Communauté relative au soutien de la Communauté de communes à l'animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, signée le 7 février 2024,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2024, actant l'intention d'engagement de la collectivité à la signature du PACTE Territorial France Rénov', dans le cadre du futur service public de rénovation de l'habitat ;

VU les avis des bureaux communautaires des 12 février 2025 et 12 mars 2025,

Considérant que, la création d'un nouveau service public de rénovation de l'habitat est issue de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et qu'à travers ses différentes missions, ce service participe aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel afin de pouvoir répondre aux engagements nationaux et européens de neutralité carbone d'ici 2050,

Considérant que, depuis le 1er janvier 2022, il porte la marque de France Rénov', que son pilotage est intégralement porté par l'Anah depuis le 1er janvier 2023 et qu'il repose sur quatre grands principes structurants afin de s'adresser au plus grand nombre et de permettre d'offrir aux ménages des parcours plus simples, lisibles et de proximité,

Considérant que, depuis le 1er janvier 2024, les ménages doivent obligatoirement être accompagnés par un acteur agréé « Mon Accompagnateur Rénov' » pour bénéficier des subventions Anah dans le cadre de travaux de rénovations d'ampleur de leur logement,

Compte tenu de la fin du programme SARE au 31/12/2024 et des éléments de contexte précités sur le service public de rénovation de l'habitat, l'État propose de s'engager dans un nouveau dispositif d'intervention programmé par la signature d'un Programme d'Intérêt général - pacte territorial porté par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Ce pacte territorial prend la forme d'une convention définissant les orientations, les actions et les moyens en ingénierie pour assurer le portage du service via les Espaces Conseil France Rénov'. Elle sera signée par la collectivité maître d'ouvrage, l'État (le préfet de département), l'Anah (via son représentant, le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et d'autres éventuels financeurs. L'Anah financera les actions du pacte territorial à hauteur de 50 % des dépenses dans un plafond maximum de subvention tel que défini pour les différentes actions envisagées,

Considérant que le maintien d'un guichet est indispensable à la poursuite des actions engagées dans le cadre de la politique d'habitat privé du territoire,

Considérant que la signature de la collectivité permettra de bénéficier des financements prévus par le pacte territorial de l'Anah (et d'autres partenaires),

Considérant le coût de la mise en œuvre du PACTE Territorial, la collectivité ne poursuivra pas l'aide financière aux ménages (300 € foyers modestes et 350 € foyers très modestes), au vu de son faible effet levier pour les ménages, comparativement au fort impact budgétaire pour la collectivité,

Considérant que le contenu du PACTE Territorial est prévu comme tel :

Présentation des 3 volets du PACTE Territorial France Rénov' :

Volet 1 : Dynamique territoriale

- Mission destinée à tous les publics du territoire,
- Mobilisation des ménages et des professionnels,
- La communication visera à informer sur : l'espace Conseil France Rénov', les permanences de conseils personnalisés, les différentes primes, l'accompagnement des ménages.

Volet 2 : Information-Conseil-Orientation

- Mission d'accueil, d'information et d'orientation : adresser un premier niveau d'information sur les démarches à engager pour une rénovation énergétique, à destination de l'ensemble des publics de l'EPCI,
- Mission conseil personnalisé : adresser des renseignements liés à des questions sur l'habitat et des conseils vers un parcours accompagné,
- Mission conseil renforcé : sera destiné aux propriétaires occupants modestes et très modestes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation de leur logement.

Volet 3 : Le volet Accompagnement

- Mission destinée aux habitants du territoire propriétaires occupants modestes et très modestes,
- Les actions relatives à ce volet permettent d'accompagner les ménages sur les thématiques de :
 - la rénovation énergétique dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov',
 - l'accompagnement aux travaux d'adaptation des logements dans le cadre du dispositif MaPrimeAdapt',
- A la suite du conseil personnalisé (volet 2), les ménages prêts à s'engager dans les travaux seront accompagnés par un opérateur dans toutes les démarches et étapes jusqu'à la fin des travaux et du versement du financement.

Modalités de mise en œuvre des 3 volets du PACTE Territorial France Rénov' :

Suite à l'appel d'offre lancé par la collectivité, un prestataire unique sera chargé de mettre en œuvre les missions du PACTE Territorial France Rénov'.

Volet 1 : Dynamique territoriale

- Mission assurée par le prestataire unique pour les années 2025 à 2029,
- La partie communication sera largement assurée en régie par la collectivité. Pour le reste, les dispositifs de ce volet seront assurés par le prestataire.

Volet 2 : La mission d'accueil, d'information et d'orientation

- Missions assurées par un prestataire unique chargé de l'ensemble des volets d'actions du Pacte, entre 2025 et 2029, au sein des maisons France Services (Machecoul-Saint-Même et Legé).

Volet 3 : Accompagnement des ménages

- Missions assurées par le prestataire unique à partir de 2025.

Objectifs prévisionnels (vision indicative des volumes d'information, de conseil et d'accompagnement) réalisés chaque année :

		2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
MISSIONS SOCLE (Volet 1 et 2, obligatoires)	Nombre de ménages effectuant une demande d'information (obligatoire)	300	320	340	360	400	1720
	Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil personnalisé (obligatoire)	60	70	80	90	100	400
	Nombre de ménages bénéficiant d'un conseil renforcé (optionnel)	20	25	25	25	25	120

• **Bilan financier prévisionnel intégrant les recettes et les dépenses :**

TOTAL DEPENSES PACTE TERRITORIAL		Part FINANCEMENT Anah	RESTE A CHARGE SUD RETZ ATLANTIQUE
Dépenses Volet 1 (HT)	141 375 €		
Dépenses Volet 1 (TTC)	163 150 €	70 690 €	92 460 €
Dépenses Volet 2 (HT)	124 920 €		
Dépenses Volet 2 (TTC)	149 904 €	62 460 €	87 444 €
Dépenses Volet 3 (HT)	363 090,67 €		
Dépenses Volet 3 (TTC)	435 650,00 €	365 800 €	69 850 €
Travaux FINANCES par l'Anah		4 804 644 €	/
TOTAL		5 303 594 €	249 754 €

		Financement ANAH / lgt agréé	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
MISSIONS ACCOMPAGNEMENT (Volet 3, facultatif)	Nombre de logements Propriétaires occupants							
	Logement très dégradés (LHI)	2 000 €		Voir avenant futur	Voir avenant futur	Voir avenant futur	Voir avenant futur	Voir avenant futur
	RENOVATION ENERGETIQUE							
	dont Ménage Très modestes (TMO)	2 000 €	18	19	21	22	22	102
	dont Ménages modestes (MO)	1 600 €	8	9	9	10	10	46
	AUTONOMIE							
	AMO complète ou AMO complète + ergo	600 €	25	28	30	32	32	147
	Projet rénovation énergétique et LHI (couplage MAR' et LHI) - uniquement TMO / MO	4 000 €		Voir avenant futur	Voir avenant futur	Voir avenant futur	Voir avenant futur	Voir avenant futur
	Nombre de logements PB							
	Nombre de copropriétés							

• **Engagements prévisionnels de la collectivité par année :**

	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
TOTAL A ENGAGER SUD RETZ ATLANTIQUE <i>(= avant subventions Anah)</i>	132 620 €	141 114 €	148 658 €	162 202 €	164 110 €	748 704 €

Par la signature du Pacte Territorial, la Communauté de Communes SUD RETZ ATLANTIQUE s'engage à :

- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans le Pacte territorial, en collaboration avec l'ensemble des partenaires locaux concernés ;
- Prévoir une évaluation annuelle des actions menées dans le cadre du Pacte Territorial dont les résultats seront présentés en comité de pilotage ;
- Solliciter annuellement auprès de l'Anah et des autres financeurs éventuels les subventions ingénierie nécessaires au financement de l'ECFR ;

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 26 mars 2025, à l'unanimité.

- **APPROUVENT** la maquette financière et les objectifs prévisionnels du Pacte territorial,
- **DECIDENT de la suppression** de l'accompagnement financier de la collectivité aux ménages modestes (300 euros) et très modestes (350 euros) résidant sur le territoire,
- **AUTORISENT** le Président ou à son représentant à signer la convention de Pacte territorial,
- **DECIDENT** de transmettre la présente délibération à la DDTM de Loire-Atlantique, délégation locale de l'Anah, au Département de Loire-Atlantique, délégataire des aides de l'Anah et à l'ensemble des partenaires concernés.

La Secrétaire de séance,
Laurence FLEURY



Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20250327-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-03-2025

Publication le : 27-03-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 26 MARS 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Gérard LOUBENS de **Legé**, Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Antoine MICHAUD de **Machecoul –Sainte-Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais** ; M. Alain PINABEL de **Touvois** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte**.

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT de **Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.**
 Mme Yveline JAUNET de **Legé, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS.**
 Mme Anne POTIRON de **Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.**
 Mme Flore GOUHON de **Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.**

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE- Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques, Mme Carole DÉCANIS Assistante.

A été élu secrétaire de séance : Mme Laurence FLEURY

OBJET : ACHAT D'UN TROISIEME VELO CARGO DANS LE CADRE DE LA FIN DU PROGRAMME VELILA PORTE PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE.

VU le Code général de la fonction publique,
VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,
VU la délibération 20210224-026-5.7.5 concernant la prise de compétence Mobilités par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique le 24 février 2021,
VU la délibération 20240327 -49 8.7.1 concernant la création d'un service public de location longue durée de vélos à assistance électrique.

Considérant le courrier en date du 29 octobre du Département de la Loire-Atlantique sur le bilan et le devenir du programme Vélila.

Monsieur le Président expose la décision du Département de la Loire-Atlantique, la prise en compte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, demandant aux EPCI de reprendre l'intégralité de la compétence de location de vélos. Cette décision implique l'arrêt progressif du programme Vélila.

Les trois principales conséquences de cet arrêt sont :

- La fin de l'utilisation de la marque déposée **Vélila**;
- L'arrêt prévu, début 2026, du logiciel de réservation mis à disposition par le Département pour les EPCI;
- La vente de l'ensemble du parc de vélos Vélila appartenant au Département.

Concernant ce dernier point, la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) est peu impactée, car la majorité de la flotte de vélos a déjà été acquise directement par la CCSRA avec le soutien de subventions de l'État (via l'ADEME) et du Département de la Loire-Atlantique.

Cependant, le Département sollicite l'avis de la CCSRA sur l'acquisition d'un troisième vélo cargo référencé 2021 (04)/9 – 1 à 2 500 km pour un montant de 1 100 euros TTC.

Considérant l'avis, pris en compte, des élus membres de la Commission TEMA du 23 janvier 2025 validant la proposition d'achat.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes pour l'exercice 2025.

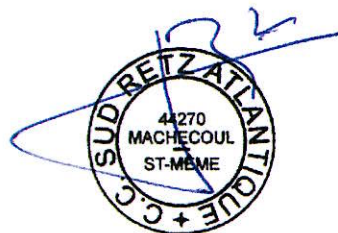
Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 26 mars 2025, à l'unanimité.

➤ **APPROUVENT** l'achat d'un troisième vélo cargo auprès du Département de la Loire-Atlantique.

La Secrétaire de séance,
Laurence FLEURY



Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20250327-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-03-2025

Publication le : 27-03-2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 26 MARS 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de **Corcoué-sur-Logne** ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de **La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAVALAUD, M. Gérard LOUBENS de **Legé**, Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Antoine MICHAUD de **Machecoul - Sainte-Même** ; M. Christian GAUTHIER, de **Paulx** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtizia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de **Saint-Mars-de-Coutais** ; M. Alain PINABEL de **Touvois** ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de **Saint-Etienne-de-Mer-Morte**.

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT de **Legé**, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.
 Mme Yveline JAUNET de **Legé**, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS.
 Mme Anne POTIRON de **Paulx**, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.
 Mme Flore GOUHON de **Touvois**, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX - Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE - Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques, Mme Carole DÉCANIS Assistante.

A été élu secrétaire de séance : Mme Laurence FLEURY

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU GRAND MOULIN – LA MARNE : CESSION AU PROFIT DE LA SCI FIDES

VU le Code général de la fonction publique,

VU les articles L2241-1 et L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La SCI FIDES, immatriculée 939 683 017, représentée par M. CHRISTODOULOU Yann, sise 1 La Bourrière, 44 270 MACHECOUL-SAINT-MEME, a sollicité la Communauté de communes SUD RETZ ATLANTIQUE pour l'acquisition du terrain cadastré ZB n°708 pour 526 m² environ, au sein de la zone d'activités du Grand Moulin à La Marne (44270).

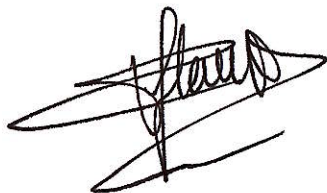
VU l'avis des Domaines du 30/01/2025.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 26 février 2025, à l'unanimité.

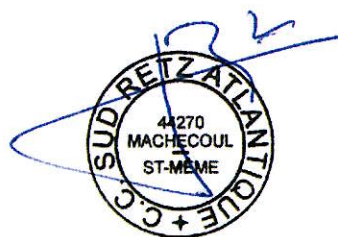
- **DÉCIDENT** la cession du terrain cadastré ZB n°708 au sein de la zone d'activités du Grand Moulin à la Marne (44270) d'une superficie d'environ 526 m² au profit de la SCI FIDES représentée par M. CHRISTODOULOU Yann, au prix de 25 € HT/m², soit 13 150 euros (treize mille cent cinquante euros) Hors Taxes.

- **DÉCIDENT** de faire établir l'acte de vente correspondant par l'étude notariale MARCHAND-CANDIA de Machecoul-Saint-Même,
- **DÉCIDENT** que les frais de géomètre et que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

La Secrétaire de séance,
Laurence FLEURY



Le Président,
Laurent ROBIN



Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20250327-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-03-2025

Publication le : 27-03-2025



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE**DELIBERATION****Séance du 26 MARS 2025**

Date de la convocation : 17/03/2025
 Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Sainte-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents :

M. Claude NAUD, Mme Nathalie GUIHARD, M. Alban SAUVAGET de *Corcoué-sur-Logne* ; Mme Catherine PROU, M. Jean-Marie BRUNETEAU de *La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Laurence DELAUAUD, M. Gérard LOUBENS de *Legé*, Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Laurent ROBIN, Mme Nathalie DEJOUR, Mme Sylvie PLATEL, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, M. Antoine MICHAUD de *Machecoul –Sainte-Même* ; M. Christian GAUTHIER, de *Paulx* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND de *Saint-Mars-de-Coutais* ; M. Alain PINABEL de *Touvois* ; Mme Manuella PELLETIER-SORIN, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU de *Saint-Etienne-de-Mer-Morte*.

Etaient excusés :

M. Jacky BREMENT de *Legé, qui donne pouvoir à M. Thierry GRASSINEAU.*
 Mme Yveline JAUNET de *Legé, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS.*
 Mme Anne POTIRON de *Paulx, qui donne pouvoir à M. Christian GAUTHIER.*
 Mme Flore GOUHON de *Touvois, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL.*

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX – Directeur Général des Services ; M. Vincent LE YONDRE – Directeur Général Adjoint, M. Fabien COLLANGE – Directeur des Services Techniques, Mme Carole DÉCANIS Assistante.

A été élu secrétaire de séance : Mme Laurence FLEURY

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DE LA SEIGLERIE 1 – MACHECOUL – SAINT-MEME : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AX N°41 A LA COMMUNE DE MACHECOUL-SAINT-MEME

VU les articles L2241-1 et L2225-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Dans le cadre du projet de développement de l'entreprise Foucault Recyclage, la SCI Retz Flex, immatriculée 413 996 133 00026, représentée par Mme et M. FOUCAULT Sébastien, sise ZI de la Seiglerie, 5 rue Alfred Nobel 44270 Machecoul-Saint Même, a sollicité la commune de Machecoul-Saint-Même pour l'acquisition partielle du terrain cadastré AX 41.

La parcelle AX 41 d'une surface totale de 1 981 m² est aménagée avec un bassin de réserve incendie d'une contenance de 1 200 m³. Après vérification, il s'avère que cette parcelle appartient toujours à la commune de Machecoul-Saint-Même. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a été consulté et rencontré à plusieurs reprises pour étudier la faisabilité d'une modification de l'implantation du bassin de réserve incendie. Cependant, si l'actuelle réserve peut être modifiée, il est impératif de conserver sa contenance de 1 200 m³ pour les besoins de la défense incendie. En cas de cession, l'entreprise Foucault Recyclage aura donc la responsabilité et à sa charge les frais de reconstruction du bassin de réserve incendie de 1 200 m³ qui restera propriété publique.

Un bornage contradictoire a été réalisé en date du 16/12/2024 permettant la division de la parcelle en vue de la cession de 896 m² à l'entreprise Foucault Recyclage et l'autre partie à la Communauté de communes Sud Retz Atlantique pour 1 085 m².

Il est donc demandé à la Communauté de communes d'acquérir la parcelle AX n°41p pour 1 081 m².

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 26 mars 2025, à l'unanimité.

- **DÉCIDENT** l'acquisition de la parcelle cadastré AX N°41p au sein de la zone d'activités de la Seiglerie 1, rue Alfred Nobel d'une superficie d'environ 1 085 m² au prix de 0,15 euros HT/m² soit 162,75 euros environ,
- **DISENT** que les frais afférents à cette affaire seront à la charge de la communauté de communes Sud Retz Atlantique,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

La Secrétaire de séance,
Laurence FLEURY



Le Président,
Laurent ROBIN



AR-Préfecture de Nantes

044-200071546-20250327-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-03-2025

Publication le : 27-03-2025

Le Président,
Laurent ROBIN

